

Informations de base	
2018/0169(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau Subject 3.70.04 Gestion des eaux, pollution de l'eau, des cours d'eau 3.70.20 Développement durable	

Acte final
Règlement 2020/0741 JO L 177 05.06.2020, p. 0032